

Programme en 10 points de GastroSuisse sur la force du franc

La Fédération de l'hôtellerie et de la restauration considère que l'actuelle force du franc et la chute libre de l'Euro constituent une menace existentielle pour ce secteur d'activité en Suisse. Des mesures doivent donc être prises d'urgence, afin de maintenir la compétitivité du tourisme suisse au plan international.

A cet effet, GastroSuisse propose un programme en 10 points pour combattre la force du franc et améliorer la compétitivité. Il est divisé en 6 mesures à court terme et 4 à long terme :

a) Mesures à court terme

1. Baisse de la T.V.A sur les prestations gastronomiques à 2,5%

Les prestations gastronomiques (services d'hôtellerie et de restauration) devraient être assujetties à une T.V.A. de 2,5% seulement. Avantage : le secteur de l'hôtellerie et de la restauration peut proposer ses services à moindre prix, ce qui le rendra immédiatement plus attractif, notamment pour les touristes étrangers et plus compétitif au plan international.

2. Augmentation substantielle des aides financières pour Suisse Tourisme

Dans le cadre de la promotion de la place économique (décision fédérale sur l'aide financière accordée à Suisse Tourisme pour les années 2012-2015), les moyens devraient être augmentés de manière substantielle. Cette affaire doit être traitée d'urgence lors de la session d'automne du Conseil des Etats, et il serait souhaitable que l'on n'accorde pas seulement les 222 millions de francs prévus (majorité de la commission pré-consultative du Conseil des Etats), mais que l'on augmente considérablement les aides destinées à Suisse Tourisme (ST), par exemple en les portant à au moins 300 millions de francs au total. Avantage : ST recevrait ainsi des moyens supplémentaires pour faire de la publicité pour notre pays dans les états « en ligne de mire » comme la Russie, la Chine, le Brésil et l'Inde. Ces hôtes viennent déjà chez nous, mais ils sont encore loin d'être suffisamment nombreux pour pouvoir compenser l'absence des touristes de l'Union européenne.

3. Faciliter les importations de denrées alimentaires de l'étranger

L'importation de denrées alimentaires, notamment de viande, devrait être facilitée en étendant les contingents de manière générale et en baissant les tarifs douaniers. Avantage :

ceci permettrait à l'hôtellerie et à la restauration de profiter d'un niveau de prix nettement plus intéressant pour les denrées alimentaires en provenance de l'UE et de réduire les coûts de production. Ceci renforcerait la compétitivité par rapport à nos principaux concurrents dans le domaine du tourisme, à savoir l'Autriche, la France et l'Italie.

4. Extension du principe du Cassis-de-Dijon

Les produits de consommation et denrées alimentaires autorisés dans l'UE devraient systématiquement pouvoir être importés en Suisse sans obstacles supplémentaires. Il n'est plus acceptable que la particularité des règles de déclaration en vigueur en Suisse empêche les importations à prix avantageux de l'UE. Il est envisageable d'y remédier en renonçant, dans la mesure du possible, aux règlements particuliers et en élargissant le principe du Cassis-de-Dijon, tout en l'appliquant de manière cohérente. Avantage : Baisse du coût de production grâce à des achats à prix plus avantageux.

5. Taux de change spécial accordé par la BNS à l'économie exportatrice et au tourisme

L'économie exportatrice et les entreprises touristiques devraient pouvoir convertir leurs Euros en Francs suisses à un taux avantageux à la Banque nationale suisse (BNS). Ceci leur permettrait de faire des offres intéressantes et compétitives, notamment pour la majorité des hôtes en provenance de la zone Euro. Ceci reviendrait moins cher à la BNS que les interventions sur les marchés des devises pour soutenir l'Euro. De surcroît, les frais occasionnés (pertes monétaires de la BNS) présenteraient encore l'avantage d'être liés à une création de valeur dans le pays. Effet bénéfique : l'économie exportatrice et le secteur touristique peuvent proposer leurs services de manière compétitive, tout en s'appuyant sur une base solide.

6. Liste du Surveillant des prix répertoriant des marchandises importées excessivement chères

Une liste établie par le Surveillant des prix répertoriant des marchandises importées excessivement chères devrait servir de moyen d'information pour les acheteurs et consommateurs. Même des organisations suisses relativement puissantes sur le marché ne parviennent pas ou seulement dans une mesure insuffisante, à obtenir des prix « normaux » de la part des fournisseurs étrangers, car ceux-ci continuent à calculer le pouvoir d'achat et proposent d'emblée leurs marchandises à un prix plus élevé aux clients suisses. Une liste permettrait de répertorier les « coupables », et les acheteurs et consommateurs finaux pourraient alors choisir des solutions alternatives en connaissance de cause. Avantage : Réduction du prix de revient en Suisse.

b) Mesures à moyen et long terme

7. Réduction de la densité réglementaire en Suisse, limitation à une reprise sélective du droit de l'UE

Les activités des entreprises exigent un certain espace de liberté. Ce dernier s'amenuise de plus en plus en Suisse, vu qu'un nombre croissant de problèmes de société sont (supposés

être) résolu sur le dos de l'économie et aux dépens de la liberté. Il s'agit d'introduire un changement de paradigme dans la législation : dans un premier temps, des conditions-cadre devraient être créées permettant de gérer les affaires avec succès. Une fois que l'argent aura été gagné suite à d'excellentes conditions-cadre (libérales), on pourra alors se poser la question de savoir, quels sont les besoins de la société qu'il convient de financer. La reprise trop rapide, démesurée et objectivement fautive du droit de l'UE, comme par exemple l'interdiction d'affouragement des restes de repas, ne devrait plus se reproduire à l'avenir.

8. Législation systématiquement favorable à l'économie

Il conviendrait d'avoir une législation systématiquement favorable à l'économie, d'éviter les réglementations inutiles et de limiter celles qui sont indispensables au strict nécessaire. Les révisions actuelles des lois fédérales sur l'alcool et les denrées alimentaires que nous jugeons malencontreuses sont les derniers exemples en date : la loi révisée sur l'alcool vise à augmenter la protection des jeunes, mais cause avant tout de nouvelles contraintes pour l'hôtellerie et la restauration, où les problèmes avec les jeunes alcoolisés ne se posent pas. En supprimant le devoir de discrétion des instances de contrôle, la loi sur les denrées alimentaires, conçue de manière beaucoup trop vaste (extension de l'article du but) alimente le sensationnalisme de manière défavorable à l'économie et crée les bases pour une reprise dynamique du droit de l'UE en matière de denrées alimentaires. Le retour au bon sens s'impose d'urgence, notamment dans le secteur de l'hygiène des denrées alimentaires.

9. Réduction de la charge administrative pour l'économie

La charge administrative de l'économie en général et des PME en particulier devrait être réduite. En ayant moins de paperasse et de formalismes à traiter, les entreprises se verraient déchargées de tâches non créatrices de valeur, ce qui augmenterait la productivité ainsi que la compétitivité au plan international.

10. Lutte contre « La Suisse, îlot de cherté »

Il s'agit de lutter contre « La Suisse, îlot de cherté » de manière cohérente. La Commission de la concurrence et Monsieur Prix doivent être munis des moyens appropriés pour faciliter les mesures contre les fabricants et fournisseurs étrangers qui majorent d'emblée les biens et services destinés à la Suisse d'un « supplément- îlot de cherté », dans le but de profiter du pouvoir d'achat plus élevé en Suisse. Les achats excessivement chers par rapport à l'étranger ont pour effet que les exportations suisses et les services (donc également l'offre touristique) soient obligatoirement proposés à un prix d'emblée plus élevé, comparé à la concurrence internationale, et ce, sans même tenir compte du niveau salarial supérieur en Suisse.